



# **CIBLES ET GARANTIES**

$\sim$ 1	D		C
u	D	ш	Е

Toutes (familles, couples, jeunes, seniors) à partir de 18 ans inclus et sans limite d'âge, quel que soit leur régime obligatoire (y compris les TNS : professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles...)

### **CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE**

Toutes (y compris les TNS: professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles, etc.)

#### **GARANTIES**

6 formules (Tonik 1, Tonik 2, Tonik 3, Tonik 4, Tonik 5 et Tonik 6)

<u>Types de prestations</u>: hospitalisation – médecine de ville – dentaire – optique – aides auditives – cure thermale – médecines complémentaires

## **TERRITORIALITÉ DES GARANTIES**

France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane et à la Réunion + dans le monde entier lors de voyages ou de séjours de moins de 3 mois

#### **ASSISTANCE**

Filassistance

## **CONDITIONS**

LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION

À partir de 18 ans et sans limite d'âge

TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION

France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane et à la Réunion

**RÉGIMES ÉLIGIBLES AU CONTRAT** 

Les personnes relevant du régime Obligatoire français

**PROFILS NON ÉLIGIBLES AU CONTRAT** 

Les personnes âgées de moins de 18 ans



Vous êtes tenu de veiller et de faire remonter à Néoliane toute information pertinente sur le produit et le marché cible, notamment si vous identifiez que :

- la cible définie ci-dessus n'est pas adaptée au produit,
- une situation nuisible ou susceptible de nuire au client,
- ou encore une situation de conflit d'intérêt.

# **RÈGLES PRODUIT**

FRAIS DE DOSSIER	30€ prélevés le 15 du mois suivant l'adhésion*	
TARIFICATION	Cotisation de base (calculée en fonction de l'âge millésimé, du régime, de la zone géographique et de la formule choisie) + 2,50€ mensuels à ajouter par contrat (frais d'association et d'assistance)	
RÉDUCTIONS	<ul> <li>Réduction de 7% pour un couple</li> <li>Réduction de 10% pour les familles, y compris monoparentales</li> <li>Réduction Alsace-Moselle : 40% formules T1, T2 et T3; 30% formules T4, T5 et T6</li> </ul>	
RÈGLES SOUSCRIPTION ENFANTS	Dans le cadre d'une souscription « famille » les enfants jusqu'à l'âge de 28 ans (inclus) sont acceptés sans demande de justificatifs**	
DATE D'EFFET	La date d'adhésion est fixée au plus tôt au troisième jour suivant la date de réception de la présente demande d'adhésion et dans la limite de M+12	
PERIODICITÉ DE PAIEMENT	Le 05 ou le 10 du mois. Mensuel, Semestriel, Trimestriel ou Annuel	
FORMALITÉ MÉDICALE	Aucune à l'adhésion	
CARENCE	Aucune	
DÉLAI DE RÉTRACTATION	14 jours	

\*Point frais de dossier :

En B2B, ils sont exonérés en cas de couplage avec un produit prévoyance (non valable en B2C)

#### \*\*NOUVEAUTÉ

Les enfants âgés de 18 à 28 ans inclus sont désormais acceptés sans demande de justificatif, à l'adhésion et à chaque échéance du contrat, quelque soit leur statut (étudiant, alternant, apprenti, en formation, en recherche d'emploi (inscrits à Pôle Emploi)).

**Réforme 100% Santé :** permet à l'assuré d'accéder à des équipements sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives.

Pour plus d'information sur la réforme, nous vous invitons à consulter la formation « 100% Santé ».